
Direction générale
Soins de santé

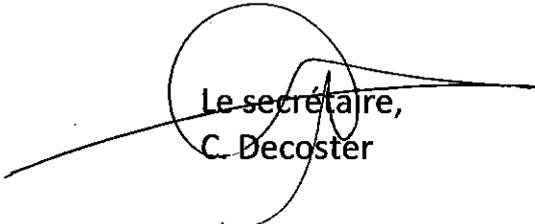
CONSEIL NATIONAL DES
ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Section « Financement »

Réf. : CNEH/D/SF/ 99-1(*)

**AVIS DE LA SECTION FINANCEMENT DU CNEH CONCERNANT LES MODALITÉS DE
FINANCEMENT DE LA STÉRILISATION CENTRALE**

Au nom du président,
M. Peter Degadt


Le secrétaire,
C. Decoster

**(*) AVIS APPROUVÉ LORS DE LA RÉUNION DU 12/12/2013 ET RATIFIÉ LORS DE LA RÉUNION DU
BUREAU DU 12/12/2013.**

Introduction

Le 11 juillet 2013, la section Programmation et Agrément du CNEH a formulé à la demande de la ministre Onkelinx un avis (réf.: CNEH/D/430-3) sur l'organisation de la stérilisation centrale dans les hôpitaux ainsi que sur les missions liées à la stérilisation et sur la manière dont se déroule la stérilisation.

Cet avis a été soumis à la réunion plénière de la section Financement du 12 septembre 2013, qui a décidé de charger un groupe de travail spécifique de poursuivre l'élaboration des éléments financiers. Lors de sa réunion du 12 septembre 2013, le bureau du CNEH a ensuite décidé de confier la tâche au groupe de travail 'B5'.

À l'issue de discussions au sein du groupe de travail, la décision a été prise de formuler les conclusions provisoires dans ce premier avis à la ministre afin de poursuivre ensuite l'élaboration minutieuse des modalités de financement de la stérilisation centrale.

Avis:

- Dans un premier temps, la section Financement tient à insister sur le **sous-financement** actuel du coût de personnel de la stérilisation centrale.
- Si de **nouvelles normes** auxquelles les services de stérilisation centrale devront répondre sont édictées, la section Financement souhaite qu'un **financement complémentaire** soit prévu en pareille situation.
- La section Financement souscrit à la proposition de la section Programmation et Agrément de transférer le financement de la stérilisation centrale de la sous-partie B2 à la **sous-partie B5** du BMF. Ce transfert débouchera sur un budget plus stable et plus synoptique au profit des hôpitaux.
- La problématique du financement des produits médicaux sera traitée plus avant par le groupe de travail 'B2'.

La section Financement propose que les membres du groupe de travail 'B5' poursuivent le travail de réforme des modalités de financement de la stérilisation centrale, assistés d'**experts** en stérilisation centrale hospitalière. Les membres et experts du groupe de travail s'attelleront

à développer de nouveaux **temps standard** spécifiques par type d'intervention chirurgicale qui serviront de critères pour une redistribution du budget de la stérilisation centrale.
